VOTE DE L'AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL

Ce sera le dimanche 9 novembre

Le vote de l'amendement constitutionnel par les deux chambres du Parlement réunies, l'Assemblée populaire nationale et le Conseil de la nation, aura lieu le dimanche 9 novembre, a-t-on appris de bonne source.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Pour la seconde fois en un peu plus de six ans, députés et sénateurs se retrouveront ensemble au palais des Nations pour avaliser en conférence parlementaire une révision constitutionnelle.

La première fois, c'était en avril 2002, lorsque l'article 3 de la Constitution a été élargi d'un petit paragraphe consacrant la langue amazigh langue nationale aux côtés de la langue arabe.

Dimanche prochain, la conférence parlementaire devra avaliser trois amendements, dont le plus significatif reste celui portant reformulation de l'article 74 de la Constitution dans le sens de la suppression de la limitation des mandats présidentiels à seulement deux consécutifs.

Cette révision partielle de la Constitution, sur toutes les lèvres depuis au moins trois années, a été annoncée officiellement mercredi 29 octobre par le président de la République qui, ce jour, ouvrait la nouvelle année judiciaire.

Photo : Samir Sid

Trois amendements seront avalisés.

Depuis, la procédure est allée s'accélérant, puisque le projet de loi portant révision partielle de la Constitution est au menu, aujourd'hui, du Conseil des ministres. Immédiatement après, il sera soumis au Conseil constitutionnel pour avis pour, enfin, subir le dimanche prochain le vote parlementaire. Cette célérité dans la procédure a été au demeurant évoquée avant-hier par le chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia.

«Tout sera réglé avant la fin du mois», avait-il affirmé, ajoutant aux journalistes qui le pressaient d'en dire davantage, que «vous aurez l'occasion de connaître la substance du texte de projet de révision constitutionnel soumis par le président dans un délai qui ne dépassera pas quinze jours». Rappelant que, pour qu'il soit validé, le projet de loi portant révision de la Constitution doit récolter au moins les trois quarts (3/4) des suffrages parlementaires, soit au moins 325 voix de députés et sénateurs réunies.

Ça ne devrait pas poser problème, étant donné que les parlementaires de l'Alliance présidentielle et le tiers présidentiel, enrichi depuis hier, il y a lieu de le souligner, de 7 nouveaux membres, pourront assurer aisément cette majorité.

S. A. I.

FLN

Belkhadem annule le congrès extraordinaire

Le secrétaire général du Front de libération nationale a réuni, hier, les responsables des structures locales de son parti. Abdelaziz Belkhadem, qui refuse de reconnaître l'existence d'une crise organique au sein de sa formation, a décidé d'annuler la tenue du congrès extraordinaire

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - «Il n'y a pas de crise au FLN. Le FLN va bien», a insisté Abdelaziz Belkhadem lors de l'ouverture de la réunion d'hier. Une déclaration inopportune puisqu'il s'adressait à ceux qui subissent directement les effets de cette crise : les mouhafadhs et les membres des comités de transition des mouhafadhas.

La présence de ces derniers est d'ailleurs une preuve concrète du blocage organique qui sévit dans les structures locales.

Elle confirme également que la phase de restructuration lancée au courant de l'année 2005 n'a toujours pas abouti. N'étant pas à une contradiction près, Abdelaziz Belkhadem a invité les responsables locaux du FLN à «accélérer les opérations de restructuration dans les mouhafadhas qui ont connu des troubles».

Des «troubles sans conséquence», tiendra-t-il à préciser. Sauf qu'au cours de cette rencontre, Belkhadem a donné une nouvelle fois la preuve qu'il n'a aucune maîtrise sur son parti. Contre toute attente, il a décidé de faire l'impasse sur le congrès extraordinaire qui était prévu dans le sillage de l'annonce officielle de la révision constitutionnelle par Bouteflika.

Photo : Samir Sid

Abdelaziz Belkhadem.

Une décision des plus étranges puisque ce congrès est inscrit sur les tablettes de la direction du FLN depuis près d'une année.

La somme de quatre milliards de centimes avait même été débloquée pour la circonstance. Alors, quelle est la raison qui a poussé Belkhadem à l'annuler ?

Selon certains cadres de cette formation, le secrétaire général du FLN aurait agi par «instinct de survie». «Depuis son arrivée à la tête du parti, Abdelaziz Belkhadem a réussi à se faire un nombre impressionnant d'ennemis. Jamais le FLN ne s'est retrouvé dans une telle situation.

C'est l'instinct de survie qui l'a poussé à annuler la tenue du congrès extraordinaire. Il sait pertinemment qu'il pourrait perdre son poste à l'issue de ce congrès», explique un des cadres du parti.

Contrairement aux «idées reçues», la menace ne viendrait pas de la tendance des «légalistes» — ces derniers étant minoritaires au sein des structures centrales - mais plutôt d'un clan composé essentiellement de parlementaires «redresseurs». En clair, Belkhadem est aujourd'hui menacé par les membres de son propre clan.

En annulant la tenue du congrès extraordinaire, le secrétaire général du FLN a réussi, théoriquement, à reporter le statu quo.

Dans les semaines à venir, l'agenda du parti prévoit une série de rencontres organiques et informelles pour la préparation de la session annuelle du Conseil national.

Et c'est à l'occasion de la tenue de cette session que le FLN exhortera officiellement Abdelaziz Bouteflika à se porter candidat à un troisième mandat présidentiel.

T. H.

ORGANISATION NATIONALE DES ENFANTS DE CHOUHADA :

«Nous allons poursuivre la France auprès des instances internationales»

L'Organisation nationale des enfants de chouhada va entamer une action au plan international afin de mettre la France devant ses responsabilités.

Au cours d'une rencontre avec la presse, le secrétaire général de l'Organisation nationale des enfants de chouhada (Onec), M. Tayeb Houari, a annoncé que l'organisation qu'il dirige va procéder à la création d'une Association des personnes victimes des essais nucléaires français en Algérie.

Cette association va entamer des actions auprès de plusieurs organisations et instances internationales, dont l'Organisation des Nations unies (ONU), afin d'amener la France à reconnaitre le tort qu'elle a fait.

«Nous allons mettre en œuvre une procédure afin de faire reconnaître par la France les dommages subis par les personnes touchées par les explosions nucléaires organisées par la France en Algérie durant la période coloniale», a notamment expliqué le secrétaire général de l'Onec.

Ce dernier a assuré que l'association des personnes victimes des essais nucléaires français en Algérie est prête à présenter les victimes en personne devant les plus hautes instances internationales mais également devant la France elle-même «afin qu'elle soit mise face à ses responsabilités».

Le secrétaire général de l'Onec est par ailleurs, revenu sur les tergiversations de la France quant à la présentation à l'Algérie d'excuses, suite aux exactions commises durant la période de colonisation (1830-1962).

Un parallèle a, par ailleurs, été établi avec l'Italie qui a dernièrement présenté ses excuses à la Libye et procédé aux dédommagements des victimes de la guerre.

«Cet acte est un grand honneur pour l'Italie et devrait servir d'exemple aux autres nations concernées», a-t-il poursuivi.

Sur un autre plan, l'Organisation nationale des enfants de chouhada a procédé à la remise de trophées aux membres de l'Organisation africaine des enfants de combattants.

Une organisation qui a vu le jour en Algérie, en marge de la tenue du 4e congrès de l'Onec.

C'est ainsi que des représentants du Sahara occidental, de l'Angola et de la Libye ont été honorés. Le représentant de la Libye, M. Ali Mechegui, est le fils d'un moudjahid libyen qui a combattu aux côtés de l'Algérie lors de la guerre de Libération.

«Avant sa mort, le père d'Ali Mechegui a émis le vœu d'être enterré en Algérie aux côtés des frères de combat pour la libération nationale. Ce vœu a été exaucé. Le défunt repose aujourd'hui au carré des martyrs du cimetière d'El Alia à Alger», a conclu le secrétaire général de l'Onec.

N. M.